

AFAR TIMES

La revue du Monde Afar



48 ans

d'indépendance
sous contrôle

Une indépendance sous uniforme

Le 27 juin 2025, Djibouti célébrait en grande pompe le 48e anniversaire de son indépendance. Défilés militaires, discours patriotiques, drapeaux déployés dans les rues de la capitale : l'événement revêtait, comme chaque année, les atours d'une réaffirmation solennelle de la souveraineté nationale. Pourtant, quatre jours plus tôt, dans le silence cousu des chancelleries, le pays signait un traité militaire d'une portée historique avec son ancien colonisateur, la France.

Adopté à l'unanimité par les deux parlements, djiboutien comme français, le nouveau Traité de coopération en matière de défense (TCMD) scelle pour vingt ans, renouvelables tacitement, la présence militaire française sur le sol djiboutien. Derrière la rhétorique convenue du partenariat se dessine une réalité autrement moins glorieuse : celle d'une dépendance structurelle assumée, d'un transfert de souveraineté sécuritaire consenti, et d'un pacte fondamentalement déséquilibré où l'ancienne puissance coloniale consolide son emprise sous les dehors trompeurs de la coopération.

Cette simultanée troublante interroge. Comment un pays célébrant sa souveraineté peut-il être le dernier à offrir à la France une base militaire stratégique en Afrique ? Pourquoi, au moment précis où le continent redéfinit ses rapports à l'ancien colonisateur, Djibouti choisit-il de renforcer les siens ? Le paradoxe confine à l'absurde : partout ailleurs, l'armée française plie bagage sous la pression populaire ; ici, elle s'installe pour vingt ans supplémentaires, sans débat public, sans consultation citoyenne.

Le contraste révèle une contradiction fondamentale. D'un côté, une indépendance formelle, jalousement commémorée dans l'émotion collective ; de l'autre, un accord verrouillé pour deux décennies, qui engage l'État djiboutien dans une relation asymétrique sans précédent. Alors que l'armée française est sommée de quitter, un à un, les pays d'Afrique de l'Ouest — Mali, Burkina Faso, Niger — elle demeure solidement ancrée à Djibouti, ultime enclave où le drapeau tricolore flotte encore sans contestation.

Car les termes de ce traité révèlent l'ampleur du déséquilibre. L'armée française obtient un accès sans restriction à plus de vingt sites militaires, une exonération fiscale totale, et une juridiction exclusive pour ses soldats. L'espace aérien djiboutien passe sous surveillance conjointe avec une armée étrangère. Comment, dans ces conditions, parler encore de souveraineté ? Comment célébrer une autonomie politique quand l'essentiel de la défense nationale dépend d'un autre État ?

La présence militaire étrangère n'est pas, en soi, une trahison de l'indépendance. L'histoire regorge d'alliances légitimes et d'accords de défense mutuellement bénéfiques. Mais lorsqu'elle s'éternise, s'impose et devient le pilier central de la politique nationale, elle interroge nécessairement. Peut-on vraiment revendiquer une indépendance pleine et entière en cédant son territoire à une armée étrangère ? Peut-on affirmer sa souveraineté en contractualisant sa dépendance ?

En 2025, il ne suffit plus de célébrer le passé dans l'euphorie des commémorations. Il faut avoir le courage de regarder le présent en face. Djibouti est libre sur le papier, mais sous uniforme dans les faits. L'indépendance ne se commémore pas seulement dans la ferveur des défilés : elle se défend dans l'action quotidienne, elle s'incarne dans les choix politiques, elle s'exige dans la construction d'un avenir véritablement autonome.

La vraie question n'est pas de savoir si Djibouti a besoin d'alliés — tout pays en a besoin. Elle est de déterminer si cette alliance-là, dans ces termes-là, pour cette durée-là, sert réellement les intérêts du peuple djiboutien ou perpétue, sous de nouveaux habits, les logiques d'un autre temps. Une indépendance qui ne s'assume pas pleinement risque de n'être qu'un mot vide, une façade diplomatique masquant la persistance de rapports de force inchangés. L'heure n'est plus aux demi-mesures ni aux compromis complaisants. Elle est au choix clair entre une souveraineté de façade et une indépendance véritable. Car un pays qui célèbre sa liberté le dimanche et la hypothèque le mercredi mérite mieux qu'une indépendance sous uniforme.

DJIBOUTI

Traité militaire France–Djibouti : adopté à l’unanimité, un accord qui pérennise une présence postcoloniale

Le nouveau Traité de coopération en matière de défense (TCMD) entre la France et Djibouti a été adopté sans encombre. Le **23 juin 2025**, l’Assemblée nationale française l’a validé à l’unanimité après le Sénat, entérinant un texte qui scelle pour vingt ans – renouvelables tacitement – la présence militaire française dans ce petit État de la Corne de l’Afrique. L’Assemblée nationale de Djibouti a elle aussi adopté à l’unanimité, en séance plénière, le **projet de loi 175/AN/25/9ème** portant ratification du TCMD, sans débat public notable.



Derrière ce double consensus parlementaire, un texte qui soulève pourtant de nombreuses interrogations : transparence budgétaire inexistante, clause de juridiction asymétrique, impunité renforcée pour les militaires français, et une participation française désormais formalisée dans la gestion de l’espace aérien djiboutien – alors même que ce dernier a été le théâtre d’une **attaque meurtrière par drone en janvier dernier**.

85 millions d’euros pour une coopération sans contrepartie

Le nouveau traité porte la contribution française annuelle de 30 à 85 millions d’euros. Ce triplement est présenté comme un appui au développement de Djibouti. Mais dans les faits, aucun mécanisme de contrôle parlementaire n’est prévu, aucun fléchage budgétaire n’est détaillé, aucun engagement sur les droits humains n’est exigé.

Cette manne financière bénéficie à un régime classé parmi les plus autoritaires du continent, dirigé sans partage par **Ismail Omar Guelleh** depuis 1999.

Pour plusieurs observateurs, l’argent public français soutient ici un partenaire stratégique sans exigence de réciprocité démocratique – une constante des alliances avec des régimes dits **illibéraux**, c’est-à-dire des gouvernements élus mais autoritaires, où les libertés publiques sont bridées.

Article 4.2 : les cieux djiboutiens sous surveillance française

L’article 4.2 du traité précise que les forces françaises participeront à la surveillance et à la police de l’espace aérien djiboutien, conjointement avec les autorités locales. Une disposition passée presque inaperçue... jusqu’à l’attaque du 30 janvier 2025.

Ce jour-là, des **drones turcs Bayraktar ont frappé un village de civils** à la frontière éthiopienne, tuant une dizaine de personnes et en blessant au moins quinze autres. Selon les autorités, il s’agissait de « terroristes », formule floue qui renvoie souvent au FRUD–armé, groupe rebelle d’opposition djiboutien.

Aucune enquête indépendante n’a été ouverte, aucune transparence sur l’éventuelle implication logistique française via la coordination aérienne.

Pour **Mohamed Kadamy**, président du FRUD réfugié en France depuis 1999, cette attaque pose une question majeure : la France était-elle informée, voire complice, de cette opération menée depuis un ciel qu’elle contribue à surveiller ? En février, le mouvement a saisi les autorités françaises et turques, sans réponse officielle à ce jour.

DJIBOUTI

Traité militaire France-Djibouti : adopté à l'unanimité, un accord qui pérennise une présence postcoloniale



Un traité asymétrique et durable

Le traité ne se contente pas d'allouer des millions d'euros : il entérine une série de privilèges juridiques et fiscaux.

L'article 17 prévoit une exonération fiscale totale pour les forces françaises, tandis que l'article 18 encadre une juridiction conjointe, dans laquelle la partie française conserve l'essentiel du contrôle.

En cas d'infraction, les militaires français relèvent en priorité de la justice française, même pour des faits commis à Djibouti.

Quant à l'annexe I, elle garantit un accès **permanent à plus de vingt sites militaires**, sans restriction de durée.

L'article 25 verrouille enfin le traité pour une **durée de vingt ans**, avec reconduction automatique, sauf dénonciation un an à l'avance — un délai qui rend toute révision politique pratiquement illusoire.

Françafrique 2.0 : un avant-poste consolidé

En validant ce traité, les deux parlements ont consolidé un bastion stratégique dans une région sous haute tension. Alors que Paris est forcé de se retirer de plusieurs pays sahéliens, Djibouti devient l'exception : une base sûre, un partenaire sans exigence, un verrou maritime à proximité du détroit de Bab el-Mandeb.

Mais ce traité ne se limite pas à la sphère militaire — il offre à un régime autoritaire un blanc-seing diplomatique, un parapluie politique, et une rente durable, sans contrepartie démocratique ni débat citoyen.

Derrière les mots de « partenariat » et de « souveraineté partagée », se dessine une **Françafrique 2.0** : plus discrète, plus technique, mais toujours fondée sur les mêmes logiques d'influence, d'impunité et d'intérêts militaires. Verrouillé pour vingt ans, ce traité prolonge l'ancrage français dans une région hautement stratégique — et confirme que, pour Paris, les droits des peuples passent après les priorités sécuritaires. ■

DJIBOUTI

Ali Aref Bourhan : trajectoire d'un homme d'État entre loyauté coloniale et aspirations nationales



Séduit par le charisme de Harbi, Ali Aref le choisit comme **mentor politique**, un choix stratégique car il sait que le camp de **Hassan Gouled** et **Mohamed Kamil** ne lui offrira pas de place, notamment en raison des ambitions de son demi-frère **Mohamed Aref**.

À partir de 1952, Ali Aref participe à la fondation du Club de la jeunesse Dankali, futur club Afar, sans pour autant épouser les aspirations régionalistes de ses pairs. Ce qui l'intéresse, c'est de bâtir un levier d'influence au sein de sa propre communauté, avec l'aval de l'administration coloniale. Fin stratège, il se distingue aussi par sa proximité avec le bureau des Affaires musulmanes, servant d'interprète aux autorités grâce à sa maîtrise du français, de l'afar, du somali et de l'arabe.

Né en 1934 à Djibouti, Ali Aref Bourhan appartient à cette génération de notables locaux. Il est l'arrière petit-fils d'**Aboubaker Ibrahim** dit Aboubakler Pacha, gouverneur de Zeyla et régions avoisinantes. Très tôt intégré dans l'administration coloniale, **Ali Aref** bénéficie d'un réseau et d'une formation qui lui permettent de se hisser dans l'appareil politique local.

Un cadre politique au service de la France

Il commence son engagement public au sein du Club de la jeunesse Somali-Dankali, qui marque l'irruption sur la scène politique de **Mahmoud Harbi Farah**, jeune vétéran des Forces françaises libres, dont il devient vice-président dès sa création en juillet 1952.

Trop jeune pour se présenter, Ali Aref joue cependant un rôle central dans les campagnes électorales de 1955 et 1956, notamment dans **la victoire de Harbi face au candidat parisien Michel Habib-Deloncle**, soutenu par Hassan Gouled et Mohamed Kamil. Il est à l'origine de la tournée décisive de Harbi à Tadjourah, fief afar, signe de la confiance que lui accordait son mentor, dont il reste le seul proche afar.

Il est **élu à l'Assemblée territoriale** en juin 1957, puis réélu en novembre 1958. En juin 1960, il accède au poste de Premier ministre du territoire, succédant à **Ahmed Dini**. Il cumule cette fonction avec celle de ministre des Travaux publics et du Port, un portefeuille stratégique dans un territoire largement dépendant de ses infrastructures portuaires.

Selon l'historien Bernard Calas, Ali Aref se distingue à cette époque comme un relais de la stratégie française de maintien dans la région, jouant un rôle d'équilibriste entre les exigences coloniales et les attentes de sa communauté afar.

Création de l'UNI : une bascule stratégique

En novembre 1975, dans un contexte de forte pression internationale pour la décolonisation, Ali Aref Bourhan fonde l'Union Nationale pour l'Indépendance (UNI). Loin d'être hostile à l'indépendance, **Aref en défend le principe, mais juge prématurée son application immédiate**. Pour lui, l'autonomie du territoire ne peut s'envisager sans une préparation sérieuse, tant sur le plan intellectuel qu'économique, dans un pays où l'essentiel de la population reste marginalisée du savoir et des leviers économiques. Surtout, il alerte sur les **menaces régionales** pesant sur le futur État : la convoitise de la Somalie, rêvant d'une « Grande Somalie » englobant Djibouti, et les visées stratégiques de l'Éthiopie, inquiète de la perte d'un accès maritime.

Dans cette optique, l'UNI se positionne comme une force de transition, à la fois nationaliste et pragmatique, souhaitant encadrer **l'évolution vers l'indépendance** tout en refusant fermement toute idée d'union avec la Somalie voisine. C'est cette prudence – jugée par certains comme un frein – qui le distingue des leaders indépendantistes somalis, plus radicaux et ouvertement alignés sur Mogadiscio.

DJIBOUTI

Ali Aref Bourhan : trajectoire d'un homme d'État entre loyauté coloniale et aspirations nationales

Cependant, cette ouverture tardive ne convainc plus les jeunes générations notamment le MPL qui prend dans son sillage tous les jeunes intellectuels Afar pendant que d'autres soutiennent massivement la LPAI de Dini et Gouled. Isolé, contesté, et affaibli, Ali Aref **démissionne en 1976.**

L'histoire donnera en partie raison à Aref. Hassan Gouled, qui lui succède en 1977, maintient de fait une forte dépendance vis-à-vis de la France, tout en procédant à une **somalisation progressive de l'appareil d'État** au détriment de l'équilibre communautaire. L'État djiboutien né de cette transition accélérée porte encore aujourd'hui les stigmates de cette double contradiction : souveraineté incomplète et exclusion structurelle d'une partie de sa population.

L'affaire dite du cimetière d'Ambouli (1991-1992)

Dans la nuit du 8 au 9 janvier 1991, **71 personnes sont interpellées au cimetière d'Ambouli** par la Force nationale de sécurité alors qu'elles assistaient à une inhumation supposée d'un membre de l'ethnie afar. Toutes affirment ne pas connaître l'identité de l'organisateur ni du défunt. Quelques heures plus tard, une attaque armée contre la caserne militaire de Tadjourah coûte la vie à une sentinelle.

Les jours suivants, d'autres accrochages violents se produisent, notamment près de Dittilou. En réaction, le ministre de l'Intérieur ordonne la confiscation des passeports d'**Ali Aref Bourhan**, de son neveu **Me Aref Mohamed Aref**, ainsi que d'autres personnalités associées à la famille Aref.

Le 17 janvier, le Commissaire de la Nation ouvre une information judiciaire contre 63 personnes, dont Ali Aref et son neveu, pour **atteinte à la sûreté de l'État, complot, assassinat et association de malfaiteurs.** Placés en garde à vue prolongée sur autorisation spéciale, plusieurs accusés dénoncent des actes de torture et l'absence d'assistance juridique lors des interrogatoires. Les aveux extraits sous contrainte constituent l'essentiel des charges, en l'absence de toute preuve matérielle ou de procès-verbal de saisie.

Malgré leurs arguments dénonçant une instruction biaisée et politiquement instrumentalisée, Ali Aref Bourhan et Me Aref Mohamed Aref sont jugés en juillet 1992 et condamnés, avant d'être ultérieurement graciés.

L'affaire, présentée officiellement comme la détection d'un complot visant à provoquer un bain de sang ethnique, a été perçue par certains observateurs comme un moyen de neutraliser un ancien homme fort politique devenu potentiellement trop influent ou gênant pour le régime en place.

Cette affaire marque la dernière grande confrontation entre Ali Aref Bourhan et le pouvoir djiboutien post-indépendance, dans un contexte d'embrassement politique lié à l'émergence de l'opposition armée afar du FRUD.

Un adieu en coulisses

Dans les premières années du soulèvement armé du Front pour la Restauration de l'Unité et de la Démocratie (FRUD), Ali Aref Bourhan apporte un soutien discret mais déterminant aux rebelles, partageant leur rejet d'un pouvoir de plus en plus centralisé et mono-ethnique. Mais après l'échec militaire et politique du FRUD, rapidement fracturé par la France et le régime de Gouled, Aref se retire progressivement de la vie politique. Son retrait se fait sans fracas, comme un effacement volontaire, laissant place à une nouvelle ère dominée par les anciens adversaires de sa ligne politique.

Son nom reste toutefois intimement lié à la période charnière de la fin de la colonisation française et de l'accession à l'indépendance. À la fois promoteur d'une **autonomie afare** et homme de compromis avec Paris, il a incarné une voie médiane souvent incomprise entre souveraineté maîtrisée et maintien de l'ordre régional.

De nombreux observateurs voient en Ali Aref une figure politique enracinée dans l'ethnie, mais aussi engagée dans la **construction d'une société djiboutienne**, même si ce projet s'appuyait principalement sur la structuration d'un État centré autour des élites afares, dans une région alors dominée par les ambitions expansionnistes de la Somalie et de l'Éthiopie.

En ce sens, le repli d'Ali Aref dans les affaires privées n'a pas effacé le débat fondamental qu'il incarnait : celui des conditions réelles d'une indépendance viable dans un environnement géopolitique menaçant et une société encore inégalement préparée à l'autonomie politique et économique. ■

HISTOIRE

La Résistance du Sultanat de Gobaad à la colonisation française : un bastion d'opposition afare face à l'expansion coloniale (1880-1940)

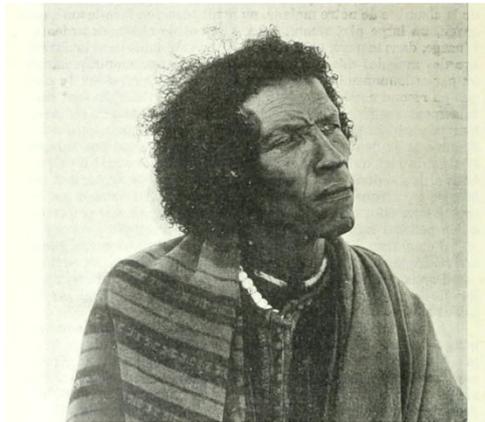
Le Sultanat de Gobaad, situé dans la région méridionale de l'actuelle République de Djibouti, a représenté l'un des foyers les plus actifs de résistance à l'autorité coloniale française edans l'actuel République de Djibouti.

Ce sultanat, dirigé par **la dynastie des Loita**, notamment sous les règnes successifs de Loita Houmed et de ses descendants, a incarné une opposition politique, militaire et symbolique à l'entreprise de pacification coloniale. L'histoire de cette résistance se distingue par son intensité, sa durée, et les figures charismatiques qui l'ont portée, comme **Axayta, Houmad Loita ou Hadji Ali**.

Un pouvoir autochtone à contrecourant de l'expansion coloniale

Dès son origine, au XVIIIe siècle, le Gobaad était à la fois un centre militaire stratégique et un lieu de convergence pour les tribus afares du sud. Dès ses origines, il était une structure politique organisée, bâtie autour de l'institution du fi'ma, du Xinto, un centre militaire stratégique, d'une démocratie pastorale façonnée par les lois orales et les générations de guerriers et un lieu de convergence pour les tribus afares du sud.

La tradition attribue à Axayta, guerrier et martyr, Gedan, ancêtre des Mafas, incarne l'idéal du chef-afar : brave, rusé, et proche du sacré. Grièvement blessé dans un combat contre une horde de galla, il prononce des paroles prophétiques, donnant naissance au toponyme de Gorabous, et au mythe fondateur du sacrifice au service du peuple « *Baggi kak radem tan teti* », il se lie le ventre avec une bande d'étoffe retenant ainsi ses entrailles de tomber et continue la bataille.



Une autorité reconnue... et craint par la colonisation

Le sultan Loita Houmed, figure politique et spirituelle du XIXe siècle, entretint des relations complexes avec les pouvoirs voisins : Abyssinie, Issas, Tadjourah... mais surtout, pour la France, lorsqu'il fallut négocier les droits de passage du chemin de fer entre Djibouti et Addis-Abeba. Gobaad imposait ses propres règles. Il n'était ni vassal, ni partenaire docile. Il était obstacle.

Un territoire rebelle à cartographier

Pour l'administration française, Gobaad était une zone grise. La route d'Ali Sabieh au lac Abbé traversait son cœur. Or, la présence militaire coloniale y était fragile, et l'autorité du Sultan rivalisait avec celle des colons. Les debnés, unie derrière ses sultans et vizirs, ne respectait ni les injonctions de désarmement ni les frontières dessinées sur des cartes métropolitaines. Et lorsque la colonie tenta de s'enraciner, ce fut la révolte.

En mars 1930, un épisode sanglant des assassinats attribués aux Debnés sur des territoires disputés déclencha la réponse brutale de l'administration.

Mais l'ennemi n'était pas seulement l'auteur des meurtres. Pour le gouverneur Chapon-Baissac, c'était clair : le problème s'appelait **Loita Houmed**, sultan, et **Hadji Ali**, vizir. « Il importe moins de punir que de mettre ces individus hors d'état de nuire aux intérêts français. »

Le 28-29 mars 1930, un massacre imputé à des membres debnés dans l'Awsa, Gal-Ela, sert de prétexte. Le gouverneur Chapon-Baissac accuse de fomentation, sans procès, **le sultan Loita Houmad et son frère, le vizir Hadji Ali sont arrêtés et déportés à Fort Dauphin (Madagascar) le 30 août 1930** par décision administrative, un acte de "raison d'État" destiné à neutraliser politiquement le sultanat et de la suppression pure et simple du Sultanat de

Gobaad : « *Tous ces individus devront être incarcérés sous l'inculpation d'incitation au meurtre. Mais comme leur action est déterminée par des motifs politiques et tend à nuire aux intérêts français, il n'y a pas lieu de saisir les tribunaux du droit commun* » (Lettre au ministère, juin 1930).

Le 11 mai 1930, la colonie mène **une expédition punitive** dirigée par Lippmann et l'adjudant Constantin est menée, incendiant campements, saisissant troupeaux et armes, pour briser la résistance militaire locale. En dépit des critiques de l'Inspection des Colonies, aucune procédure judiciaire n'est enclenchée – il s'agit d'un acte souverain et symbolique, un rapport évoque la participation de 55 hommes de troupe. : « La seule mesure possible est celle atteignant la collectivité responsable... une razzia sur les troupeaux, la remise obligatoire de 100 fusils. »(Chapon-Baissac).

HISTOIRE

La Résistance du Sultanat de Gobaad à la colonisation française : un bastion d'opposition afare face à l'expansion coloniale (1880-1940)

Enfin, Loita Houmed est déporté à Fort-Dauphin à Madagascar où il meurt en 1932. Son vizir Hadji Ali, arrêté et déporté également, puis libéré 7 années plus tard exilé puis **assassiné par la suite**.

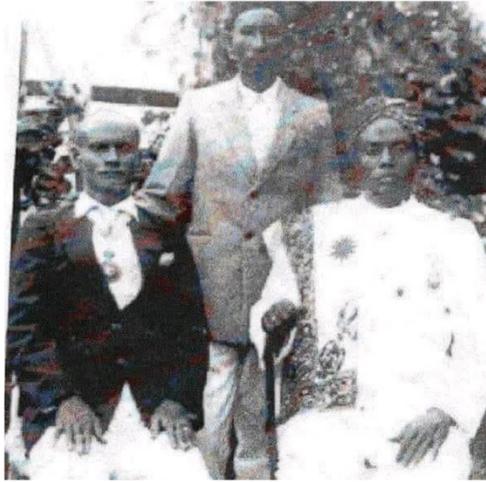
Pour l'administration coloniale, il s'agissait de démontrer leur capacité à « dompter » les poches de résistance : « Ce n'est pas tant de punir que de mettre ces individus hors d'état de nuire ». « Ces individus devront être incarcérés... leur action est déterminée par des motifs politiques » (Lettre confidentielle à Tadjoura, avril 1930). (Chapon-Baissac).

La colonisation française s'étend progressivement à l'intérieur des terres après la création de la ligne de chemin de fer reliant Djibouti à Addis-Abeba. À partir des années 1920, l'administration coloniale vise à établir une autorité directe sur la région de Gobaad, en installant notamment un poste administratif à Dikhil en 1927. Cette intrusion est mal accueillie par les autorités traditionnelles debnées.

Les Français perçoivent rapidement le Sultanat de Gobaad comme un **obstacle à leur politique** de contrôle territorial. Dans ses rapports, Alphonse Lippmann, commandant du cercle de Dikhil, note : « *Les Debenehs poussés et soutenus par leurs chefs sont d'une arrogance qui les pousse à mépriser nos instructions. Les Debenehs n'ont pas compris notre attitude. Notre tolérance est à leurs yeux de la faiblesse* » (Rapport, mai 1930).

Le vizir Hadji Ali : figure de la résistance et de l'exil

Hadji Ali reste dans la mémoire collective comme le premier résistant afare au colonialisme français. Farouchement opposé à l'occupation, il milite pour le retrait des troupes coloniales, même après sa libération.



En exil, il **rejoint l'empereur éthiopien Haile Selassie**, et lutte à ses côtés contre les fascistes italiens, les colons français et toutes les forces qui voulaient effacer la voix des peuples autochtones.

Lors de l'occupation vichyste de Djibouti, alors que l'ordre colonial vacillait, Haji Ali refusa la compromission. Il rejoignit les Forces françaises libres à partir du Somaliland. Plus tard, c'est lui qui orienta les jeunes sultans comme Ali Mirah, leur conseillant prudence, discrétion et stratégie. Il fut assassiné dans l'Hawash. Le martyr du vizir Haji Ali rejoignit celui du Chef guerrier d'Axayta dans les mémoires. Son nom reste attaché à la lutte pour la souveraineté afare : « Il ne reviendra pas tant que la France n'aura pas quitté la terre du Gobaad », affirmait-on dans les campements debnés des années 1930.

Le démantèlement d'un ordre politique

Le démantèlement du Sultanat de Gobaad fut non seulement une entreprise de répression mais aussi de désorganisation d'un système politique et social structuré. À la suite de la déportation de ses chefs, la région fut directement administrée par les autorités coloniales.

Les litiges furent tranchés par des administrateurs civils, les déplacements des pasteurs surveillés, les armes saisies. La disparition du Sultanat ouvre une période d'instabilité politique qui se prolonge jusque dans les années 1950. Néanmoins, le souvenir des Loita reste vif dans la mémoire debnée. La lignée fut **restaurée symboliquement dans les années 1980** avec la désignation, de Hassan Boko puis de Habib Boko comme figures coutumières.

Une situation en tension

Au-delà de la répression militaire, la colonisation française a également tenté de reconfigurer les équilibres ethniques dans la région du Gobaad. Sous l'impulsion du gouverneur Alphonse Lippmann, l'administration coloniale a initié **l'implantation de populations issas à Dikhil**, dans le but d'affaiblir l'ancrage territorial du Sultanat du Gobaad et de consolider le contrôle colonial.

Cette stratégie s'est prolongée bien après l'indépendance. Les autorités du nouvel État djiboutien ont poursuivi cette logique, favorisant l'établissement de campements issas sur des terres traditionnellement debnées, notamment à **As-Eyla depuis 1982 et à Bakerre en 2017**, dans le cadre d'un projet soutenu par l'IGAD (*voir Afartimes, mai 2025*).

Mais ces tentatives se sont systématiquement heurtées à **une résistance farouche des Debnés**, déterminés à défendre leur territoire, leur identité et leur souveraineté locale face à ce qu'ils perçoivent comme une entreprise de marginalisation continue.

HISTOIRE

La Résistance du Sultanat de Gobaad à la colonisation française : un bastion d'opposition afare face à l'expansion coloniale (1880-1940)

Le Sultanat de Gobaad incarne l'un des exemples les plus marquants de la résistance des structures politiques traditionnelles afares à l'ordre colonial français. Par son organisation militaire, son autorité coutumière et la personnalité de ses dirigeants, il cristallise les enjeux du contrôle territorial, de la souveraineté locale et de la mémoire anticoloniale.

Le Sultanat de Gobaad fut bien plus qu'un résidu d'un ordre ancien. Il était, **une nation intérieure, un contre-pouvoir enraciné, une mémoire debout**. L'administration coloniale n'a pas redouté Gobaad parce qu'il était dangereux. Elle l'a redouté parce qu'il était intraitable, parce qu'il incarnait la souveraineté d'un peuple qui refusait d'être défini de l'extérieur.

Comme le notait Alphonse Lippmann dans une lettre confidentielle de 1930 : « Ce n'est qu'en faisant tomber Gobaad que l'on peut espérer asseoir notre autorité sur cette contrée. »

Et Chapon-Baissac d'ajouter un an plus tard : « La suppression du sultanat de Gobaad est une étape nécessaire pour notre projet de pacification, car ce centre d'agitation est incompatible avec nos ambitions économiques dans l'Aoussa. » ■

Rappel

« Ce n'est qu'en faisant tomber Gobaad que l'on peut espérer asseoir notre autorité sur cette contrée » Lettre confidentielle d'Alphonse Lippmann, Archives coloniales, 1930.

« La suppression du sultanat de Gobaad est une étape nécessaire pour notre projet de pacification, car ce centre d'agitation est incompatible avec nos ambitions économiques dans l'Aoussa » – Rapport du Gouverneur Chapon-Baissac, 1931.

Document établi à partir de sources orales et coloniales, notamment les archives du commandement de Dikhil, les rapports de mission d'Alphonse Lippmann, recherche³ du Dr Hassan Adawa Ali Ganta, Les Sultanat de Tadjoura et Gobaad 1927-1935 et les récits traditionnels debnés.

FMI-Djibouti : pansements budgétaires sur fracture sociale

Le FMI, à l'issue de sa mission annuelle à Djibouti conclue début juillet 2025, salue une croissance "robuste" et une inflation "contenue". Plus qu'un constat lucide, le rapport du FMI tient d'un mantra technocratique, sourd aux réalités vécues par la majorité de la population. Une fois encore, l'institution internationale cautionne un modèle économique sous perfusion extérieure et adossé à une dette lourde,

Le rituel annuel du FMI : qu'est-ce qu'une "déclaration de mission" ?

Chaque année, les experts du FMI mènent une mission dite de "consultation au titre de l'article IV" dans chacun de ses pays membres. Ils rencontrent les autorités nationales, les institutions financières, et parfois la société civile pour évaluer la santé macroéconomique du pays. À l'issue de cette mission, ils publient une "déclaration des services", premier jet d'analyse avant le rapport complet présenté au Conseil d'administration. Ce document, bien que technique, **oriente les politiques publiques** : il conditionne l'accès aux prêts internationaux, sert de signal aux investisseurs, et surtout traduit les priorités du FMI en matière de discipline budgétaire, de libéralisation, et de réformes structurelles. Autrement dit, il ne s'agit pas d'un simple diagnostic, mais **d'un outil de pilotage indirect** de l'économie djiboutienne, dans un cadre de dépendance croissante vis-à-vis des bailleurs multilatéraux.

Djibouti, port franc de la stabilité... géopolitique

Le FMI salue la "résilience" de Djibouti face à une conjoncture régionale troublée : guerre civile au Tigré, tensions en mer Rouge, ralentissement de l'économie éthiopienne. Il prévoit une croissance de 6,5 % en 2024, tirée par le transit maritime, la logistique et les services portuaires.

Mais ce rebond est **conjoncturel plus que structurel** : il repose essentiellement sur la position géostratégique du pays – porte d'entrée commerciale de l'Éthiopie enclavée – et sur les infrastructures construites à crédit dans les années 2010. L'économie reste peu diversifiée, les chaînes de valeur sont faibles, et les investissements productifs se font rares en dehors du corridor portuaire. Ce que le FMI ne dit pas explicitement, mais valide en creux, c'est que la stabilité politique autoritaire de Djibouti est précieuse pour les puissances militaires implantées (États-Unis, France, Chine, Japon), ce qui en fait un "État pivot" toléré, voire soutenu, tant que les flux commerciaux et militaires ne sont pas perturbés.

Le FMI lui-même admet que cette croissance n'est **ni inclusive ni créatrice d'emplois**. Le secteur informel prédomine, la jeunesse reste massivement au chômage, et les disparités régionales sont criantes.

La déclaration du FMI applaudit la réforme de la gouvernance des entreprises publiques, avec la mise en place du SEPE (Secrétariat d'État à la Performance de l'État), un Code de bonne gouvernance, et la promesse de dividendes budgétaires. Mais ces promesses sont anciennes, et rarement suivies d'effet.



Le FMI, arbitre économique ou complice discret ?

En évitant soigneusement les sujets sensibles – inégalités régionales, verrouillage démocratique, détournement des ressources –, le FMI s'inscrit dans une logique de "stabilité d'abord" : peu importe que le régime soit autoritaire, que la croissance soit inégalitaire, que la dette soit opaque, tant que les flux économiques restent contrôlés.

Cette posture n'est pas nouvelle. Elle traduit la place qu'occupe Djibouti dans le jeu global : petit État sous tutelle financière, stratégique pour les grandes puissances, verrouillé politiquement, et toléré économiquement.

Loin d'être un plan de transformation, ce rapport est un outil de normalisation. Il prépare Djibouti à redevenir "finançable" sur les marchés, au prix d'une paix sociale achetée à crédit, et d'un peuple exclu des décisions. ■

ETHIOPIE

■ **Tigré : une guerre se prépare, l'Afar en première ligne**

Alors que les projecteurs du monde se détournent, la frontière entre le Tigré, en Éthiopie, et l'Érythrée est à nouveau en train de s'embraser. Deux ans après un accord de paix fragile, les tambours de la guerre résonnent de nouveau dans cette région meurtrie. Et cette fois, **c'est la population de la région Afar** – voisine du Tigré et frontalière de l'Érythrée – qui risque d'en faire les frais.

■ **Le TPLF divisé, la région fracturée**

En février 2025, l'Érythrée lance une mobilisation militaire. En réponse, l'Éthiopie redéploie ses troupes dans le nord du Tigré dès mars. Ce ballet militaire, loin d'être une simple démonstration de force, semble annoncer un affrontement imminent entre deux puissances qui n'ont jamais vraiment enterré la hache de guerre.

Au cœur de ce regain de tensions, le Front de libération du peuple du Tigré (TPLF) est lui-même secoué par une violente lutte interne. Depuis un coup de force en octobre 2024, deux factions s'opposent. La première, proche du Premier ministre éthiopien **Abiy Ahmed**, est incarnée par **Getachew Reda**. La seconde, dirigée par **Debretsion Gebremichael**, entretient des liens troubles avec le régime érythréen d'**Isaias Afwerki**. Début 2025, Debretsion a repris le contrôle de Mekelle et d'Adigrat, deux villes clés du Tigré, dans une atmosphère explosive marquée par des affrontements internes et de nouveaux déplacements massifs de populations.

■ **L'Érythrée, acteur central d'un conflit à venir**

Si l'Érythrée affiche son silence diplomatique, elle multiplie les manœuvres en coulisse.



Soutien actif à certains dissidents du TPLF, livraisons d'équipements militaires, présence renforcée le long de la frontière : Asmara semble préparer une offensive ou, à tout le moins, peser sur l'équilibre régional. Son absence des négociations de paix, en 2022, résonne aujourd'hui comme une menace suspendue.

■ **L'Afar, territoire à haut risque**

La région Afar, enclavée entre le Tigré et l'Érythrée, pourrait devenir le champ de bataille du prochain conflit. Déjà éprouvée par les vagues précédentes de violence, elle se retrouve à la croisée des ambitions militaires des deux camps. La crainte est palpable : que ses terres servent de **couloir stratégique ou de zone tampon**, et que ses habitants deviennent, une fois encore, les victimes silencieuses d'une guerre qui ne les concerne pas.

Depuis les campagnes de 2021, où plusieurs localités Afar ont été le théâtre d'affrontements meurtriers entre milices tigréennes et forces fédérales, la mémoire des atrocités reste vive : villages incendiés, populations déplacées, exactions impunies. Une reprise des hostilités ferait ressurgir ces plaies à peine refermées.

Dans les zones déjà sous tension, les populations vivent dans une peur latente. Le tissu social est fragilisé, les infrastructures médicales quasi inexistantes, et les femmes et enfants en particulier paient un lourd tribut. Violences sexuelles, famine silencieuse, déplacements forcés : la guerre au Tigré a laissé des cicatrices profondes. Une reprise des combats viendrait en amplifier la tragédie.

■ **Un cessez-le-feu à bout de souffle**

L'accord de Pretoria, déjà malmené, vacille. Entre luttes internes au sein du TPLF, ambitions expansionnistes érythréennes et stratégies militaires du gouvernement fédéral, la paix tient désormais à un fil. Le Tigré pourrait sombrer à nouveau – et avec lui, **la région Afar risque de plonger dans le chaos**.

Dans ce jeu de pouvoir et d'alliances troubles, ce sont toujours les mêmes qui paient le prix fort : les civils. Et parmi eux, les Afars – encore une fois, oubliés du monde mais exposés à tous les dangers.